

SÉANCE DU

7 JANVIER 2019

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 70

OBJET

**Désignation des membres
de la Commission de
Contrôle des Comptes des
Délégués de Service
Public**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 8 janvier 2019
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 8 janvier 2019
et qu'il est donc exécutoire.

Le 8 janvier 2019

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUETTE

L'an deux mille dix neuf, le 7 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 28 décembre deux mille dix huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Madame ADAM, Monsieur AGNES, Madame AGUINET, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Monsieur AUDURIER, Madame AZRA, Monsieur BATTISTELLI, Madame BOUTIN, Monsieur CADOT, Monsieur CAMASSES, Madame CERIGHELLI, Monsieur CHELET, Monsieur COMBALAT, Monsieur COUTANT, Madame DEBRAY, Madame de CIDRAC, Monsieur DEGEORGE, Madame de JACQUELOT, Monsieur de l'HERMUZIERE, Madame DILLARD, Madame DORET, Madame DUMONT, Madame GOMMIER, Madame GUYARD, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur HAÏAT, Monsieur JOLY, Monsieur JOUSSE, Monsieur LAZARD, Monsieur LEGUAY, Madame LESGOURGUES, Madame LESUEUR, Monsieur LEVEL, Monsieur LÉVÊQUE, Madame LIBESKIND, Madame MACE, Monsieur MERCIER, Madame MEUNIER, Monsieur MIGEON, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MORVAN, Madame NICOLAS, Madame OLIVIN, Monsieur OPHELE, Monsieur PAQUERIT, Monsieur PÉRICARD, Madame PERINETTI, Monsieur PETROVIC, Madame PEUGNET, Madame PEYRESAUBES, Madame PHILIPPE, Monsieur PRIOUX, Madame RHONE, Madame RICHARD, Monsieur RICOME, Madame ROULY, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur ROUXEL, Monsieur SOLIGNAC, Madame TÉA, Monsieur VENUS, Madame VERNET

Avaient donné procuration :

Madame BURGER à Monsieur LEVEL
Monsieur GOULET à Monsieur CADOT
Monsieur LÉTARD à Monsieur OPHELE
Monsieur MITAIS à Madame LESUEUR
Madame NASRI à Madame TÉA
Monsieur PAUL à Madame LESGOURGUES
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame RICHARD

Secrétaire de séance :

Monsieur HAÏAT

N° DE DOSSIER : 19 A 15e

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES COMPTES DES DÉLÉGATAIRES DE SERVICE PUBLIC

RAPPORTEUR : Le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye a fixé la composition de la commission de contrôle des comptes des délégataires de service public conformément aux dispositions de l'article R. 2222-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient de procéder à la désignation de ces membres.

Il est proposé de procéder à l'élection des dix conseillers municipaux pour siéger au sein de la commission de contrôle des comptes des délégataires de service public de la Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye ainsi qu'à la nomination de 3 associations représentées chacune par un membre.

A défaut de pouvoir désigner la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) comme la commission chargée de ce contrôle des comptes mais afin de garder une cohérence et de profiter des compétences acquises par les membres de la C.C.S.P.L., il est proposé au Conseil Municipal de la Commune nouvelle de nommer au sein de la Commission de Contrôle des Comptes des Délégataires de Service Public, les personnes qui viennent d'être élues au sein de la C.C.S.P.L.

Pour les associations, il est proposé de nommer les associations suivantes chargées de désigner pour chacune d'entre-elle leur représentant :

- Saint-Germain Entreprises
- Les Ateliers de l'Environnement et de la Démocratie
- Union Départementale des Associations Familiales

Pour les représentants de l'assemblée municipale, l'élection des membres se déroule à la proportionnelle sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir. Le scrutin est secret. En cas de candidature unique, il peut être effectué à main levée.

Après avoir procédé à l'appel à candidature, sont candidats :

Le Maire, Président de droit,

Pour les représentants du Conseil Municipal :

Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Madame de CIDRAC, Madame GUYARD, Madame VERNET, Madame DUMONT, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur ROUXEL.

Une seule liste étant présentée, Monsieur le Maire procède au vote à main levée.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir constaté qu'une seule liste se présente à l'élection des représentants au sein de la Commission de Contrôle des Comptes des Délégués de Service Public,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ÉLIT :

Le Maire, Président de droit,

Pour les représentants du Conseil Municipal :

Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Madame de CIDRAC, Madame GUYARD, Madame VERNET, Madame DUMONT, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur ROUXEL.

NOMME pour siéger à la commission consultative des services publics locaux les associations suivantes chargées de désigner pour chacune d'entre elles leur représentant :

- Saint-Germain Entreprises
- Les Ateliers de l'Environnement et de la Démocratie
- Union Départementale des Associations Familiales

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PERICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.